



BASSINS

Extrait du procès-verbal de la séance de municipalité du 13 février 2017 à 18h.30

- Décide valider la demande Pocama pour le giron des jeunesses des 21-22-23-24 et 25 juin 2017 ;
- Décide de valider l'endroit des affiches politiques, à savoir : à l'intérieur de la déchetterie ;
- Décide de valider la demande Pocama, course à pied de 110km en passant par les Crêtes du Jura ;
- Prend acte d'un courrier de la Romande Energie au sujet des installations de chauffage électrique ;
- Décide d'autoriser la pose d'une armoire de distribution, de canalisations souterraines d'électricité basse tension et de télécommunications sur le domaine public communal, Rue de l'Eglise, Ruelle de la Repentance ;
- Prend acte du courrier du département du territoire et de l'environnement annexe au règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux. Un préavis sera soumis au conseil au mois de juin 2017 ;
- Prend acte du courrier de la Préfecture concernant le plafond d'endettement / cautionnement législature 2016-2021 ;
- Décide de fixer l'ordre du jour du conseil du 8 mars, soit :
 - 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016 ;
 - 2) Communications du bureau et de la municipalité ;
 - 3) Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales ;
 - 4) Propositions individuelles ;
 - 5) Divers
- Prend acte de la décision d'assainissement de la chaudière à bois de la piscine ;
- Prend acte de la mise à ban parcelle 315 – PPE La Fontaine – Rue du Châtelard 3.

Séance levée à 20h.25

La municipalité